



St Hilaire News

N° 8 – Septembre 2015 – St Hilaire au Temple 51400

Rédaction : Jenny BRIFFAUX

Ce journal est sur le site de St Hilaire <http://sainthilaireautemple.jimdo.com>

Portrait: Jimmy JOUY

Directeur des activités périscolaires



Jimmy JOUY, 29 ans, vit à Reims. Depuis 2014, il mène partiellement sa vie professionnelle au regroupement scolaire de Noblevesle pour y gérer les Nouvelles Activités Périscolaires.

Titulaire d'un DEUG de mathématiques, sa formation universitaire le dirigeait d'abord vers le professorat. Il passait ses vacances et son temps libre dans les centres aérés ou dans les maisons de quartier, ...

Il a réorienté sa vie professionnelle au profit de cette passion, à savoir « l'animation ». Il a exercé dans plusieurs maisons de quartier à Reims pendant 11 ans. Il y a préparé en alternance son diplôme de « Brevet Professionnel de Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport ». Il est spécialisé en « Loisirs Tout Public » et « Activités physiques pour tous ».

Titulaire de deux diplômes, il cumule les statuts d'Educateur sportif et de Directeur. Cette polyvalence lui a permis de postuler à Noblevesle qu'il a rejoint en 2014.

Soucieux de responsabiliser les enfants et de développer leur autonomie, il gère les activités périscolaires en concertation avec les enseignants, les bénévoles du SIS, les ATSEM... Il nous parle d'ateliers d'expression, de magie, de fabrication de jeux de société, de sport, de la limite subtile perçue par les enfants entre les heures scolaires et les fins de journée « périscolaires »...

Pendant les vacances, il comble son temps de travail partiel. Il encadre des jeunes en colonies et propose des activités sportives à des adultes handicapés.

Ce numéro 8 du journal est consacré au regroupement scolaire de Noblevesle

Sommaire :

Page 1 : 3 témoignages à propos de la nouvelle année scolaire.

Page 2 : Le fonctionnement du regroupement NOBLEVESLE.

Page 3 : Quelques regards sur le fonctionnement

Page 4 : Histoire : de la maison d'école au regroupement Noblevesle

Marjorie DEGUERNE, Directrice de l'école primaire Noblevesle :

« Cette année l'agencement des classes a été modifié : une seule maternelle avec les trois sections, et une classe pour chaque cours (CP, CE et CM). Des nouveaux programmes renforcent la place et l'identité de la maternelle: l'apprentissage est davantage axé sur le jeu, et l'évaluation sur l'observation. Cette année sera en partie consacrée à la troisième et dernière phase du projet spécifique de l'école sur les sciences. Il aborde le thème du « vivant » : - le corps humain, les plantes et les animaux. Nous envisageons d'emmener tous les élèves à la Cité des Sciences de Paris. Nous répondrons aussi aux deux projets nationaux : le Parcours Educatif, Artistique et Culturel (PEAC) et le nouveau Parcours Citoyen. »

Michel JACQUIER, Président du Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) :

« Depuis l'ouverture du regroupement scolaire, le Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) a mis en place et gère l'organisation de cette nouvelle structure. En 2014-2015, les nouvelles activités périscolaires (les NAP) et le temps de travail des élèves ont généré une très grosse préparation pour la commission chargée de cet objectif. Les activités des enfants et l'organisation seront améliorées en 2015-2016. Soucieux du bien-être des enfants, nous nous employons à leur apporter les meilleures conditions de travail et d'éducation. »

Elodie CREPEAUX, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves (APE) et son bureau :

« C'est avec un immense plaisir que l'APE Noblevesle souffle sa première bougie. Cette année, nous réitérerons le marché automnal, le vendredi 16 octobre 2015 à 15h30. D'autres manifestations seront de la partie : la foire aux mômes, le loto, ... Précisons que cela permet d'apporter un petit plus aux enfants, comme l'achat de calculatrices pour les élèves de CM2 rentrant en 6^{ème}, ou l'équipement des 2 cours de récréation. Enfin, le mot d'ordre de l'APE pour cette nouvelle année scolaire, rime avec joie et sourire des enfants, pour le plaisir de tous. »

Félicitations à nos diplômés :

Paul BONASOLLI - CAP Sol.

Eglantine HUBERT - Brevet des Collèges.

Paul-Eloi BLANCKAERT - Brevet des Collèges.

Cecilia JACQUIER - Diplôme d'Etat d'Infirmier.

Gwendoline MAILLET - BTS Assistante Manager.

Axel MARFAUX - Bac Pro aménagement et finition du bâtiment.

L'éducation nationale

- Nomme, rémunère, inspecte les enseignants.
- Etablit les programmes et les objectifs à atteindre.
- A la responsabilité du temps scolaire.
- Gère les activités pédagogiques complémentaires (APC) : une heure par semaine, en accord avec les parents. Pour les enfants qui ont des besoins spécifiques ou pour des activités en rapport avec le projet de l'école.

L'intercommunalité

- A construit les bâtiments et en est le propriétaire.
- Gère les dépenses immobilières et le contrat d'entretien des bâtiments.
- Règle les réparations importantes.

Le département Conseil Général

- Organise les transports publics en autocar.
- En concertation avec les communes et la communauté de communes

Les communes

Le SIS

Syndicat Intercommunal Scolaire

- Finance et prépare le budget annuel
- Achète les fournitures scolaires.
- Entretien le mobilier et le matériel.
- gère tous les petits travaux d'entretien (tonte, élagage, petites réparations).
- Gère la cantine et les repas.
- Gère le personnel ATSEM.
- Gère et finance l'accompagnatrice du ramassage scolaire.
- Formalise et organise les activités périscolaires (prise en charge : 50% par les communes 50 % par les parents) et établit les dossiers de demande de subventions.

le regroupement scolaire de NOBLEVESLE à chacun son rôle

Les communes alimentent aussi la coopérative scolaire et l'Association des Parents d'Elèves à concurrence de 30 euros annuels par enfant.

La coopérative scolaire

- L'office central de la coopérative de l'école (OCCE) est une association autonome avec ses mandataires, sa trésorerie, ... et surtout la participation des enfants.
- Son but est d'impliquer les élèves. Lors des réunions, les délégués des élèves sont présents pour apporter des idées
- Les fonds complémentaires sont demandés aux parents.
- Sert aussi à récolter les fonds.

L'association des Parents d'Elèves (APE)

- Son but est de collecter des fonds supplémentaires. Elle apporte des aides financières pour les sorties, pour l'achat de matériel récréatif.

Elle a organisé le loto, le marché de Noël, la brocante des enfants, ...

Le conseil d'école

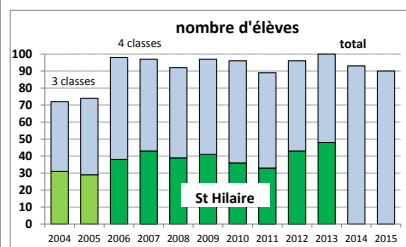
- Ce conseil réunit 3 fois par an, les enseignants, les maires et adjoints, le président et les responsables du SIS, les délégués des parents d'élèves, les délégués départementaux de l'Education Nationale, des Inspecteurs, ...

Le conseil donne son avis sur les principales questions de vie scolaire : règlement intérieur, sécurité des bâtiments, actions pédagogiques et éducatives.

Quelques regards sur le regroupement NOBLEVESLE :

Le nombre d'élèves

Les élèves de Vadenay, St Hilaire au Temple et Dampierre au Temple. sont accueillis au regroupement scolaire de Noblevésle depuis 2012 (*Cuperly a rejoint St Etienne en 2004*).



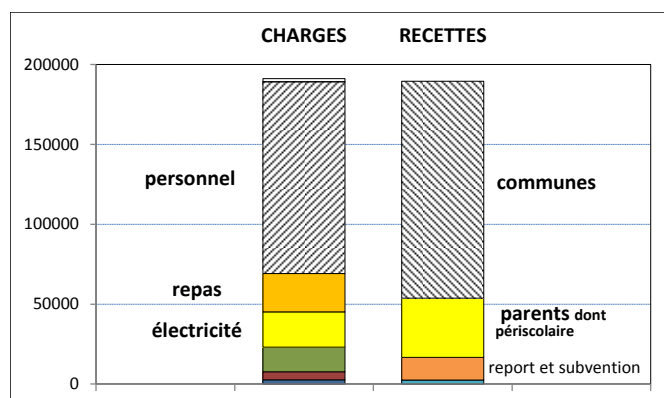
Cette année, 90 élèves y sont inscrits et répartis en 4 classes. Ce nombre est relativement stable depuis 2006.

Les élèves de St Hilaire représentent environ 50 % de l'effectif total.

Le budget du SIS

Ce syndicat intercommunal gère le fonctionnement du regroupement scolaire, y compris les activités périscolaires.

Le budget prévisionnel 2015 s'équilibre à quelque 190 000 € (*voir le graphique ci-après*). Les dépenses réelles de 2014 étaient de 160 000 €, les charges de personnel ont été sensiblement augmentées en 2015.



Les charges les plus importantes sont les charges de personnel (120 000 €), *hors salaire des enseignants*.

La facture d'électricité s'élève à quelque 20 000 € par an.

Les 3 communes alimentent le poste recettes (136 000 €), chacune au prorata du nombre de ses élèves. Les parents qui optent pour les activités périscolaires sont la deuxième source de recettes.

St Hilaire y consacre presque le tiers du budget de la commune. Le coût d'un élève pour la commune s'élève à quelque 1260 euros par an.

Les personnes

L'enseignement est dirigé par Madame DEGUERNE. Les autres enseignants sont Mesdames BORDEREAU, DROY, NURDIN et JOUDART.

Les activités périscolaires et la cantine sont gérées par Jimmy JOUY aidé par 3 personnes : Cyrielle LANDIS, Nathalie JACQUIER et Michèle THIEBAUT.

L'entretien est assuré par Rachida CATTEAU et France GAUMONT.

Sans oublier toutes les personnes bénévoles qui participent activement à la bonne marche du regroupement scolaire et plus particulièrement :

- Mme MARCHOIS et M. BRUN pour les activités périscolaires,
- Les 9 personnes du SIS dont le Président Michel JACQUIER,
- Les 6 membres du bureau des parents d'élèves (APE) sous la présidence d'Elodie CREPEAUX.

Les activités périscolaires

Proposées les lundis, mardis et jeudis soir, les activités périscolaires ne sont pas obligatoires.

Néanmoins, l'année dernière, elles ont été suivies par 28 enfants en maternelle et 46 enfants plus âgés.

Chacun de ces groupes est encadré par 2 personnes. Les activités proposées sont variées : des activités scientifiques ou musicales, de la magie, du sport, ...

Ces activités sont validées par l'ensemble des acteurs du regroupement scolaire. Elles sont formalisées dans le cadre d'un « projet territorial » pour être agréées et donner éventuellement droit à quelques subventions.

Les communes gèrent les frais de personnel. Les frais de fonctionnement sont partagés entre les communes et les parents des élèves. La contribution des parents est de 1,40 euros par heure d'activité.

La notoriété au festival du film scolaire

En 2015 et pour la 4^{ème} fois, Noblevésle remporte un premier prix « vidéo-action » au festival du film scolaire. Le thème proposé était : « Passionnément, à la folie, pas du tout ». Les enfants l'ont décliné en scénettes avec comme fil conducteur : « Papa, maman, je vous aime ».



Le film est réalisé en mars-avril. Le montage se fait avec l'aide du Centre de Documentation pédagogique. Les projections et la compétition se déroulent au cinéma Majestic de Chalons.

Noblevésle a remporté le premier prix de la catégorie « Maternelle ». Tous les enfants et leurs enseignants étaient sur scène pour y recevoir leur trophée.

Les infrastructures

Noblevésle c'est : 5 salles de classe, une cantine, une salle de repos, un dortoir pour les tous petits, une bibliothèque, une salle de motricité, une salle bucco-dentaire.

On y trouve aussi des locaux techniques (pour la ventilation, le chauffage, l'eau chaude), un sas de livraison, une cuisine, le réfectoire ...

Les élèves ont accès à la salle omnisports pour les activités sportives et périscolaires.

Les repas à la cantine

40 à 50 repas sont servis quotidiennement à la cantine du regroupement scolaire.

2 services sont proposés : le premier pour les petits, l'autre pour les grands.

Les repas complets (entrée, plat, dessert) sont préparés et livrés chaque jour par la Société ELIOR.

Le pain est fabriqué par le boulanger de Vadenay.

Jimmy JOUY assure le service avec l'aide de 3 personnes.

Le forfait demandé par repas plus garderie est de 5,30 €.



Un peu d'Histoire : de la maison d'école au regroupement Noblevesle ...

1833 : La loi GUIZOT du 28 juin 1833 oblige toutes les communes à se doter d'une maison d'école primaire, par achat ou par construction, dans un délai de 10 ans...

1837-1839 : La commune de Saint Hilaire au Temple construit sa première école, à l'emplacement de la poste d'aujourd'hui. Vu la faiblesse des revenus, la commune vend aux enchères une portion très productive d'un pré communal (au pré Marais). Ce qui donne lieu à une pétition émise par quelques contestataires. De plus, la commune, alors peuplée de 110 habitants, doit faire une demande d'imposition extraordinaire. Le sieur Nicolas PERARDEL construit l'école pour un coût total de 3484 francs.

En 1842, il y a 18 élèves à l'école. Alexandre Théodore GARNIER en est l'instituteur. Le conseil municipal statue tous les ans pour préciser ses obligations et chiffrer sa rémunération : un traitement annuel fixe auquel s'ajoute une rémunération mensuelle « à la carte » liée au devenir des écoliers (voir les textes encadrés ci-contre et ci-après).



Rémunération complémentaire de l'instituteur en 1850:

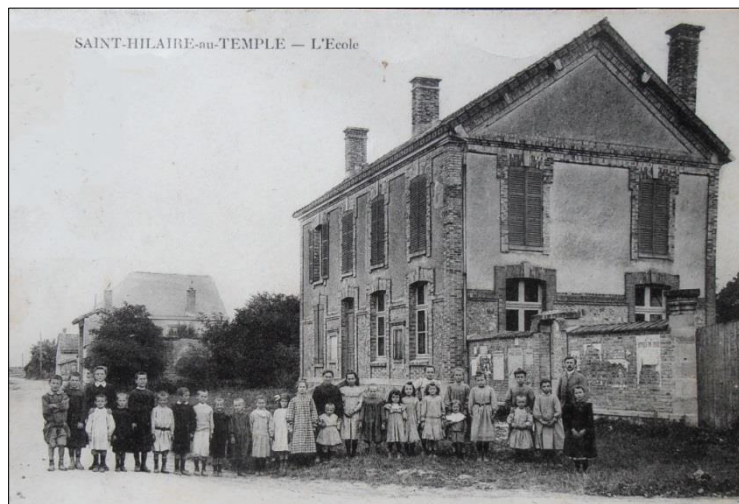
Le conseil municipal, après en avoir murement délibéré, a pris successivement les décisions suivantes :

Il a fixé le taux de la rétribution scolaire pour l'année 1855, à savoir :

- à 0.60 F par mois pour les enfants qui sont à l'alphabet,
- à 0.80 F par mois pour les enfants qui apprennent à lire et à écrire,
- à 1 F par mois pour les enfants qui reçoivent une instruction plus soutenue.

Obligations à remplir par l'instituteur :

- 1- Le dit Garnier (instituteur) sera tenu de tenir l'école durant 8 mois dans le cours de l'année.
- 2- Les classes s'ouvriront à 7 heures du matin et finiront à 11 heures du matin, recommenceront à 13 heures et se fermeront à 17 heures.
- 3- Le sieur Garnier sera tenu d'assister Mr le Curé dans les fonctions qui requerront sa présence.
- 4- De sonner l'Angélus le matin, à midi et le soir.
- 5- De sonner l'Office Divin les dimanches, fêtes et jours ordinaires quand il sera requis par le desservant.
- 6- De chanter les messes les dimanches et fêtes, de les servir ou de les faire servir par un remplaçant.
- 7- D'entretenir l'église dans un état de propreté.
- 8- De porter ou de faire porter l'eau bénite les dimanches de maison en maison.
- 9- D'apprendre les enfants à lire, écrire et calculer, de les élever dans les principes de la religion.
- 10- De remplir auprès de Mr le Maire les fonctions de secrétaire – greffier.



1877-1879 : la population est maintenant de 180 habitants. La salle de classe est trop petite : 28 m² pour 35 élèves ! Le logement de l'instituteur est insalubre. La commune décide de construire une nouvelle école. Mais là encore une partie de la population s'insurge. Certains sont contre la construction d'une maison neuve. Une partie du conseil municipal refuse le lieu retenu (l'actuelle mairie), car trop excentré par rapport au centre du village. « Ce lieu favoriserait trop le quartier Nord du village au détriment du quartier Sud » ! Le Maire (Charles JACQUIER) démissionne. La commune s'endette de 8200 francs sur les 23000 dus pour cette nouvelle construction.

L'ancienne maison d'école deviendra bureau de poste en 1894.

1926 : « Le conseil municipal ne voit pas d'inconvénient à la création d'une école intercommunale à St Hilaire, à laquelle serait rattachée l'école de Dampierre »

1933 : Le conseil municipal décide d'assurer les élèves contre les accidents qui peuvent survenir quand ils sont à l'école...

1954 : 47 écoliers dans une classe de 44 m² ! Il faut ouvrir une 2^{ème} classe mixte, provisoirement installée dans la mairie ...

1963 : Les élèves reçus au Certificat reçoivent un livret de Caisse d'Épargne de 20 NF ...

1972 : Création du regroupement pédagogique pour les 4 villages de Dampierre, St Hilaire, Vadenay et Cuperly. Cuperly le quitte en 2004 pour rejoindre St Etienne au Temple.

2012 : Le groupe scolaire intercommunal NOBLEVESLE est inauguré à Dampierre. Il a été co-financé par l'Etat, le Département, la Région, la Communauté de Communes de Mourmelon, ... pour un coût proche de 2 800 000 €. Les communes de Vadenay, St Hilaire, et Dampierre en assurent le fonctionnement. Saint Hilaire y consacre plus du tiers de ses charges de fonctionnement.